

Forum régional de Québec sur le développement social
Créer un avenir : le défi d'une génération

**PLAN D'ACTION DES JEUNES
DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

**PROPOSITION DÉCOULANT DU
FORUM RÉGIONAL DE QUÉBEC SUR
LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

TENU LES 7 ET 8 NOVEMBRE 1997

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les participantes et participants au Forum régional de Québec ont procédé, en atelier, à l'étude des propositions qui étaient soumises par le comité d'orientation du Forum, composé de jeunes. Ces propositions découlaient d'une consultation tenue au printemps 1997 et à laquelle plus de 750 jeunes des différents milieux et secteurs d'activités de la région ont participé.

Le travail en ateliers se déroulait en trois étapes : l'adoption des propositions à l'étude sur un thème donné, le dépôt, l'étude, et l'adoption de nouvelles propositions présentées sur place par les participantes et participants et, finalement, l'adoption d'une proposition prioritaire soumise en plénière.

Toutes les propositions prioritaires provenant des ateliers ont été adoptées en plénière.

Ce document fait conséquemment état, par thématique, des propositions prioritaires adoptées en plénière ainsi que des autres propositions telles qu'amendées par les ateliers, lorsque c'est le cas. Des commentaires provenant des échanges en ateliers ont été ajoutés.

THÈME 1 : LA VIE À L'ÉCOLE, L'ENSEIGNEMENT, LES SERVICES DE SOUTIEN ET L'ÉDUCATION AUX ADULTES

PROPOSITION PRIORITAIRE :

1. Développer le sentiment d'appartenance à l'école et ce, à tous les niveaux scolaires (du primaire à l'Université) en mettant en place des mécanismes appropriés (reconnaissance des conseils étudiants) pour favoriser les communications entre les jeunes, les parents, les professeurs, le personnel non enseignant et la direction.

Imputabilité :

- < Directions scolaires de tous les niveaux ;
- < Ministère de l'Éducation;
- < Jeunes eux-mêmes.

Autres propositions :

- 1.1 Mettre en place des conditions visant à renforcer l'autonomie et le dynamisme des conseils étudiants au secondaire : soutien d'un animateur dans l'apprentissage de l'élaboration et la mise en place de projets et d'activités, reconnaissance du rôle du conseil étudiant dans des activités de consultation auprès des étudiants, reconnaissance formelle et valorisation des jeunes qui s'impliquent dans la prise de responsabilités au sein du conseil étudiant, soutien concret des initiatives du conseil étudiant.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires.

- 1.2 Consolider et élargir toute la gamme d'activités visant le développement du sentiment d'appartenance à l'école : participation des jeunes à l'aménagement physique de l'école, développement des activités de bénévolat dans la communauté, voyages-échanges dans d'autres régions du Québec, participation à la définition des règles de conduite, consultation annuelle des étudiants pour s'assurer de l'adaptation à leurs besoins changeants.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires.

THÈME 1 : LA VIE À L'ÉCOLE, L'ENSEIGNEMENT, LES SERVICES DE SOUTIEN ET L'ÉDUCATION AUX ADULTES

- 1.3** Lier l'enseignement aux réalités de la vie sociale, culturelle, du marché de l'emploi et de l'environnement pour stimuler le développement du sens civique et l'appartenance à la communauté.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires.

- 1.4** Réviser les modèles pédagogiques vers des pratiques moins magistrales et davantage centrées sur la créativité, l'initiative et l'autonomie tout en s'assurant d'une formation générale solide, autant au secondaire qu'au collégial.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires ;
- < Cégeps.

- 1.5** Hausser les services de soutien dans les écoles (orientation, psychologie, animation, services de santé et services sociaux); reconnaître leur rôle essentiel dans le cheminement scolaire et l'intégration sociale d'une proportion importante des jeunes, y compris dans le secteur de l'éducation des adultes ; développer d'autres formes de soutien comme celles faisant appel aux pairs aidants.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires ;
- < Cégeps ;
- < Régie régionale de la Santé et des Services sociaux.

THÈME 1 : LA VIE À L'ÉCOLE, L'ENSEIGNEMENT, LES SERVICES DE SOUTIEN ET L'ÉDUCATION AUX ADULTES

- 1.6** Rendre disponible un service de transport pour les jeunes inscrits à l'éducation des adultes dans les régions périphériques et les secteurs géographiques ne disposant pas de transport en commun.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires ;
- < Municipalités.

COMMENTAIRES

On rappelle la nécessité de maintenir des règles de vie dans les écoles même si le document contient une critique sévère à cet égard et on précise que les jeunes eux-mêmes doivent aussi être imputables des résultats en se responsabilisant.

THÈME 2 : LA PRÉPARATION ET L'INSERETION AUMARCHÉ DU TRAVAIL

PROPOSITION PRIORITAIRE

2. Amplifier la concertation et adopter des ententes entreprises/écoles en vue de bonifier les programmes de formation scolaire, de développer davantage les lieux de stage, de mettre en place un programme de Premier Emploi, de favoriser l'alternance Étude/Travail et le parrainage tout en insistant sur la place réservée au secteur professionnel.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation;
- < Commissions scolaires;
- < Cégeps;
- < Universités;
- < Chambres de commerce;
- < Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Autres propositions :

- 2.1 Amplifier la concertation et adopter des ententes entreprises/écoles en vue de bonifier les programmes de formation scolaire, de développer davantage les lieux de stage et de mettre en place un programme de Premier Emploi (en complément avec la proposition 3.4).

- < Ministère de l'Éducation;
- < Commissions scolaires;
- < Cégeps;
- < Universités;
- < Chambres de commerce;
- < Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

THÈME 2 : LA PRÉPARATION ET L'INSERTION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

- 2.2** Réviser le programme et les services d'orientation scolaire et professionnelle pour qu'ils soient à la pointe des réalités du marché du travail : activités de contact avec les entreprises, visites, stages, etc.; développer les habiletés pertinentes à la recherche d'emploi (curriculum vitae, techniques d'entrevue, etc.).

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation;
- < Commissions scolaires;
- < Cégeps;
- < Universités.

- 2.3** Valoriser dans les milieux scolaires et la population en général, la formation professionnelle au secondaire et au collégial afin de hausser la fréquentation de ce secteur et de diminuer la persistance de la perception négative de cette formation.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation;
- < Commissions scolaires;
- < Cégeps.

- 2.4** Cultiver davantage dans la formation scolaire les valeurs de persévérance et de patience qui sont des atouts à l'apprentissage de l'esprit d'entrepreneurship.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation;
- < Commissions scolaires;
- < Cégeps.

THÈME 2 : LA PRÉPARATION ET L'INSERTION AUMARCHÉ DU TRAVAIL

- 2.5 Stimuler le démarrage de petites entreprises procurant des emplois ponctuels aux étudiants en leur permettant de développer des habiletés. Ces entreprises seraient aussi des lieux de stage. Vente de produits spécifiques sous étiquette “ fabrication par des étudiants ”.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Emploi et de la Solidarité ;
- < Chambres de commerce ;
- < Fondation de l'entrepreneuship ;
- < Entreprenariat Laval.

COMMENTAIRES :

Les personnes immigrantes font face à des problèmes spécifiques pour accéder à l'emploi, particulièrement au regard de la reconnaissance des apprentissages et des stages faits dans le pays d'origine. Pour les cheffes de familles monoparentales, la reconnaissance des stages est particulièrement difficile. La formule alternance Étude-Travail est une option gagnante pour prévenir le décrochage scolaire, autant au secondaire qu'au collégial. Le rattachement d'une rémunération progressive permet de stimuler la motivation.

Les expériences d'implication faites sur une base volontaire et gratuite devraient être reconnues comme expériences de travail. Des déductions fiscales pourraient être consenties aux employeurs offrant des stages, visites industrielles et programmes d'alternance.

L'échange en plénière a aussi mis en relief la nécessité de contenir les abus des entreprises (profits et travail autonome) et l'importance d'alléger les procédures, autant pour l'État que pour le privé, des programmes de soutien financier aux jeunes et aux organismes de jeunes (organismes communautaires). Il a été suggéré d'examiner la possibilité d'alterner les sessions d'études sur toute l'année, différemment selon les niveaux d'étude pour éviter le déséquilibre offre et demande au cours de la période d'été. Ce modèle pourrait permettre de créer des postes permanents occupés par des étudiants.

THÈME 3 : DES MOYENS POUR ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES ET DE L'EXPÉRIENCE

PROPOSITION PRIORITAIRE

3. En complément avec la recommandation 1.4, faire en sorte que les programmes scolaires comportent des apprentissages pratiques relativement à la réalité du marché du travail, plus spécifiquement sur les attentes des employeurs et les habiletés de plus en plus complexes qui sont requises. Ces initiatives contribueront à influencer sur les perceptions négatives à l'égard des jeunes qui peuvent exister chez les employeurs.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation;
- < Commissions scolaires;
- < Cégeps;
- < Universités.

Autres propositions :

- 3.1 Promotion de la responsabilité sociale des entreprises en regard de l'insertion des jeunes. En lien avec 3.4, établir des incitatifs financiers pour stimuler le développement d'un programme de premier emploi.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Emploi et de la Solidarité;
- < Chambres de commerce.

- 3.2 Plus grande reconnaissance par les employeurs des expériences d'implication sociale et de bénévolat des jeunes, de leurs capacités à accomplir les tâches, de même que de leur motivation afin que désormais, soient valorisées les compétences de la personne à défaut de son expérience, notamment dans les cas de premier emploi.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Emploi et de la Solidarité;
- < Chambres de commerce.

THÈME 3 : DES MOYENS POUR ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES ET DE L'EXPÉRIENCE

- 3.3** Révision des programmes de formation scolaire pour inclure davantage de stages et d'activités réelles d'apprentissages (modèle d'enseignement coopératif de l'Université de Sherbrooke) et inclure pour les jeunes des secondaires IV et V des activités de parrainage de courte durée (exemple : 1 jour) permettant de faciliter le choix de carrière.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires ;
- < Cégeps ;
- < Universités ;
- < Chambres de commerce.

- 3.4** Élaboration des programmes de Premier Emploi avec un fort incitatif pour les entreprises : des employeurs permettraient à des jeunes d'acquérir une formation pratique dans l'entreprise durant une période prolongée pour une meilleure préparation à leur intégration au marché de l'emploi.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Emploi et de la Solidarité;
- < Chambres de commerce.

- 3.5** En complément avec la recommandation 1.4, faire en sorte que les programmes scolaires comportent des apprentissages pratiques, relativement à la réalité du marché du travail, plus spécifiquement sur les attentes des employeurs et les habiletés de plus en plus complexes qui sont requises.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires ;
- < Cégeps ;
- < Universités.

THÈME 3 : DES MOYENS POUR ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES ET DE L'EXPÉRIENCE

- 3.6** Inclusion des programmes de formation (secondaire et collégial) relatifs aux emplois ponctuels tels moniteurs et sauveteurs, dans le curriculum scolaire, à titre optionnel, pour s'assurer de leur accessibilité à ceux qui ne peuvent en assurer les coûts.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires ;
- < Cégeps ;
- < Universités.

- 3.7** Développement dans le cadre du régime d'aide sociale, de parcours d'insertion sociale fondée sur une approche de projet de vie, axé sur le soutien et le renforcement des habiletés et de l'estime de soi, récompensant les efforts de travail à l'image du programme Apport, et éliminant les pénalités qui découragent la débrouillardise et la solidarité telles que dans les situations de partage d'un logement.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Emploi et de la Solidarité;
- < Regroupement des groupes de femmes de Québec.

- 3.8** Révision du rôle de conseiller en employabilité en termes d'accueil, de référence, de soutien et d'allié du bénéficiaire (processus en implantation actuellement).

Imputabilité :

- < Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

- 3.9** Établissement d'un parrainage particulier pour les jeunes du secondaire pour qu'ils et qu'elles soient exposés-es, en entreprise, à des emplois non-spécialisés qui leur sont davantage accessibles.

- 3.10** Développement dès le secondaire d'une formation permettant aux jeunes d'augmenter leurs compétences pour présenter positivement leur candidature à un emploi.

COMMENTAIRES

L'atelier a précisé, qu'à ses yeux, la proposition 2.2 est aussi prioritaire.

THÈME 4 : PLACE AUX JEUNES

4. Mise en place d'un regroupement régional jeunesse décisionnel, représentatif des initiatives jeunesse de regroupement et de représentation des jeunes, en lien avec les organismes existants. Ce regroupement devrait être reconnu par le milieu.

Imputabilité :

- <Jeunes ;
- <Municipalités.

Autres propositions :

- 4.1 Maintien et accélération dans les secteurs de la vie économique (public et privé) de programmes de départs assistés. Les mises à la retraite devraient cependant être progressives et jumelées au parrainage de jeunes pour assurer le transfert de l'expertise. Les jeunes comme les personnes en situation de départ progressif profiteraient de tels jumelages.

Imputabilité :

- < Conseil du trésor.

- 4.2 Assouplissement des conventions collectives et de pratiques patronales notamment à ce qui a trait à la sécurité d'emploi plutôt que le maintien d'acquis qui dépassent des conditions justes de rémunération. À titre d'exemples :

- _ l'incitation à transformer les heures supplémentaires en nouveaux postes;
- _ le partage du temps de travail;
- _ la création d'emplois permanents disponibles pour les étudiants.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Emploi et de la Solidarité ;
- < Chambres de commerce;
- < Syndicats ;
- < Ministère du Travail ;
- < Mouvement Desjardins.

THÈME 4 : PLACE AUX JEUNES

- 4.3** Développement de mécanismes favorisant l'implication des jeunes dans les processus de consultation et de prise de décision, notamment dans les municipalités et les commissions scolaires.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires ;
- < Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec ;
- < CUQ ;
- < MRC.

- 4.4** Multiplication de projets visant la solidarité intergénérationnelle comme des programmes de parrainage et de bénévolat des adultes et des personnes âgées avec les jeunes.

Imputabilité :

- < Syndicats ;
- < Centraide ;
- < Chambres de commerce.

- 4.5** Reconnaissance de l'implication sociale des jeunes sous formes de crédits supplémentaires ou autres modalités.

Imputabilité :

- < MEQ.

COMMENTAIRES

L'interdiction du double emplois a été jugée irréaliste et pas nécessairement souhaitable, de même pour le temps supplémentaire. Les membres de l'atelier sont froids à l'idée de fixer un âge (50 - 55 ans) pour la retraite et questionnent fortement les positions syndicales.

THÈME 5 : DES MOYENS CONCRETS POUR CRÉER DES « JOBS »

5. L'atelier 5 a déposé une proposition visant à lui permettre de poursuivre sa réflexion après le Forum et à l'acheminer directement au Forum national ; cette demande a été acceptée en plénière.

Comme prévu, une rencontre subséquente a eu lieu et a réuni 12 des 14 personnes inscrites à l'atelier. La proposition qui suit est celle de l'atelier, mais n'a pu faire l'objet d'un vote en plénière.

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

Dans le but de créer des emplois durables et de qualité, il est essentiel d'accroître le soutien aux organismes communautaires, d'assurer la continuité des emplois et d'intégrer les divers programmes de soutien à la création d'emplois et d'entreprises dans une perspective de complémentarité, de diffusion accrue de l'information sur les divers programmes d'aide et les divers modèles de développement, dont les modèles coopératif et d'économie sociale.

Il est convenu de mettre en place un programme de créations d'emplois jeunesse (discrimination positive) avec la participation des fonds existants, soit les fonds gouvernementaux et privés de capital de risque.

La mise en œuvre d'un tel programme permettrait, entre autres, d'éliminer la mise de fonds initiale essentielle à tout projet de maintien et de création d'emplois. Cette mise de fonds serait versée comme s'il s'agissait d'une subvention dont l'objectif serait de responsabiliser socialement les entreprises.

Imputabilité :

< Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Autres propositions :

- 5.1 Développement de l'infrastructure des Coops-Jeunesse de services sur une base permanente pour en assurer le fonctionnement optimal.

Imputabilité :

< Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

THÈME 5 : DES MOYENS CONCRETS POUR CRÉER DES « JOBS »

- 5.2** Accroissement du soutien aux organismes communautaires pour leur permettre, outre de dispenser les services pour lesquels ils sont créés, d'accueillir des stagiaires et de créer des emplois continus et offrant des conditions de travail acceptables.

Imputabilité :

< Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

- 5.3** Mise en place d'un programme québécois de création d'emploi jeunesse.

Imputabilité :

< Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

- 5.4** Proposition rejetée.

- 5.5** Proposition rejetée.

- 5.6** Intégration des divers programmes de soutien à la création d'emploi et à la création d'entreprises dans une perspective de complémentarité; diffusion accrue de l'information sur les programmes et les divers modèles de développement.

Imputabilité :

< Ministère de l'Emploi et de la Solidarité ;
< Carrefour Action-Emploi Jeunesse ;
< Communication Québec.

- 5.7** Création d'une société de promotion des entreprises socialement responsables.

Imputabilité :

< Ministère de l'Emploi et de Solidarité ;
< Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec.

THÈME 6 : LES VALEURS ET LES STYLES DE VIE

NOTE : Trois propositions prioritaires ont été retenues en raison du nombre d'ateliers sur ce thème.

PROPOSITIONS PRIORITAIRES :

6. Mise en place d'une politique globale de prévention auprès des jeunes qui tient compte des interrelations entre toutes les facettes de la vie, notamment dans :

- < la vie communautaire des jeunes (entraide);
- < le financement accru aux organismes communautaires jeunesse;
- < la mise en valeur des réalisations des jeunes (médias);
- < le respect de l'orientation sexuelle par des activités éducatives et la
- < cohabitation intergénérationnelle (vie familiale).

Développer un milieu de vie communautaire interne, multifonctionnel, répondant aux besoins des jeunes 14 - 17 ans et offrant des services et des activités polyvalents et décloisonnés (travail de rue, hébergement transitoire, animateurs de façon libre, volontaire et confidentiel, respectueux de leurs valeurs, de leurs différences et de leurs styles de vie.

Imputabilité :

- < Régie régionale;
- < Gouvernements provincial et fédéral;
- < Centraide;
- < Municipalités;
- < Gens d'affaires;
- < Soutien à l'organisation : CLSC et ROC 03.

Accroissement du financement des organismes communautaires pour permettre :

- < le développement de l'entraide communautaire et le partenariat entre les intervenants auprès des jeunes (notamment par l'échange d'information et de formation);
- < la promotion de la place des jeunes et le respect des différences pour éliminer la discrimination sous toutes ses formes (styles de vie, orientation sexuelle, etc.).

THÈME 6 : LES VALEURS ET LES STYLES DE VIE

Autres propositions :

- 6.1 Développement de l'entraide communautaire au niveau local et soutien accru au financement des organismes communautaires intervenant auprès de la jeunesse (en complément avec 5.2).

Imputabilité :

- < Régie régionale de la Santé et des Services sociaux ;
- < Centraide.

- 6.2 Mise en place d'une politique globale de prévention auprès des jeunes qui tienne compte des interrelations entre toutes les facettes de la vie. Décloisonnement des actions et des approches, multiplication des activités sociales, culturelles et récréatives qui permettent le développement de l'estime de soi et des habiletés sociales et favorisent l'insertion sociale des jeunes.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Cégeps ;
- < Universités ;
- < Commissions scolaires ;
- < Régie régionale de la Santé et des Services sociaux.

- 6.3 Mise en valeur et médiatisation des réalisations des jeunes; questionnement des pratiques actuelles des médias qui ne mettent l'accent que sur les situations difficiles.

Imputabilité :

- < Conseil de presse.

THÈME 6 : LES VALEURS ET LES STYLES DE VIE

- 6.4** Développement de formation auprès des intervenants et d'activités éducatives destinées aux parents pour leur permettre d'accepter et d'accompagner les enfants, les leurs et les autres, tels qu'ils et elles sont dans le développement de leur orientation sexuelle.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Cégeps ;
- < Universités ;
- < Commissions scolaires ;
- < Régie régionale de la Santé et des Services sociaux.

- 6.5** Promotion du respect des différences pour éliminer la discrimination envers les gais et lesbiennes, notamment dans le cadre du milieu scolaire et dans les documents provenant des organismes publics et privés; information sur les organismes de soutien aux gais et lesbiennes et à leurs proches.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation ;
- < Commissions scolaires ;
- < Cégeps ;
- < Universités.

- 6.6** Poursuite de la réflexion collective sur la place faite aux jeunes notamment dans la façon de faire cohabiter les générations et les styles de vie, dans le respect des libertés mais aussi des obligations et règles de conduite; mettre fin au harcèlement policier envers les jeunes de la rue de façon plus spécifique.

Imputabilité :

- < Ministère de la Sécurité publique ;
- < Municipalité (police).

THÈME 6 : LES VALEURS ET LES STYLES DE VIE

COMMENTAIRES

Les participants ont souligné leur accord avec le texte du document de travail et veulent mettre davantage en évidence certains éléments : Ce sont :

- _ la nécessité de décroisonner les approches auprès des jeunes, dans le cadre d'activités variées favorisant le développement de l'estime de soi et des habiletés sociales ainsi que l'insertion sociale des jeunes;
- _ le manque de tolérance et de respect face à la différence (style de vie, orientation sexuelle);
- _ le traitement spectaculaire des médias en regard des difficultés vécues par les jeunes versus l'ensemble du traitement des bons coups des jeunes;
- _ la pression vécue en fonction du niveau de performance demandée à l'école;
- _ le traitement " dramatisé " des situations de suicide lorsqu'elles se produisent alors que c'est un sujet encore tabou en d'autres temps;
- _ la prédominance d'une société individualiste axée sur la consommation versus les valeurs de partage et de solidarité à promouvoir.
- _ l'importance du besoin d'écoute et de respect de la part des adultes. Il faut un juste milieu entre les exigences des adultes et les désirs des jeunes.

Les participants ont aussi souligné leur accord avec la décriminalisation de la possession et de l'usage de cannabis de même qu'avec la réduction des dépenses militaires.

THÈME 7 : L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX POUR LES JEUNES

Note : Seuls des plus de trente ans ont participé à cet atelier. Les participants à la plénière ont cependant décidé de recevoir leur proposition prioritaire et l'ont adoptée.

PROPOSITION PRIORITAIRE :

7. Consolidation des organismes communautaires œuvrant dans les services à la jeunesse. Ces services sont plus près du milieu de vie des jeunes et du mode de pratique envers la vision globale des jeunes. Elle responsabilise le jeune dans son rôle de “ citoyen ” et fait ressortir ses ressources.

Imputabilité :

- < élus de tous les niveaux (municipal, provincial et fédéral);
- < population en général.

Autres propositions :

- 7.1 Augmentation de la disponibilité et de la visibilité des services de santé et des services sociaux dans les milieux de vie des jeunes, particulièrement dans les écoles mais aussi dans les lieux de loisirs et de rencontres des jeunes; révision des modes de pratique pour s'assurer de leur adéquation aux besoins des jeunes.

Imputabilité :

- < Régie régionale de la Santé et des Services sociaux.

- 7.2 Consolidation des organismes communautaires œuvrant dans les services à la jeunesse.

Imputabilité :

- < Élus de tous les niveaux, population en général.

- 7.3 Information adaptée aux jeunes sur la nature des services disponibles, particulièrement les services sociaux.

Imputabilité :

- < Régie régionale de la Santé et des Services sociaux.

THÈME 7 : L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX POUR LES JEUNES

- 7.4** Cessation des coupures budgétaires dans le secteur de la santé et des services sociaux pour ainsi assurer un système de santé fiable autant pour la génération d'aujourd'hui que celle de demain.

Imputabilité :

< Régie régionale de la Santé et des Services sociaux.

- 7.5** Amélioration de l'accessibilité aux services Info-Santé.

Imputabilité :

< Régie régionale de la Santé et des Services sociaux.

- 7.6** Accentuation des programmes de prévention en regard de l'usage des drogues et de la protection contre les MTS et le VIH.

Imputabilité :

< Régie régionale de la Santé et des Services sociaux.

THÈME 8 : LA VALORISATION DES ARTS

8. Reconnaissance par les milieux scolaires de l'importance des arts dans le développement des jeunes au plan de la créativité, de l'affirmation de soi et de l'insertion sociale :
- ententes avec les municipalités;
 - élargissement du temps horaire consacré aux arts;
 - multiplication des activités parascolaires centrées sur les arts;
 - projets artistiques des élèves dans la communauté;
 - présence des artistes dans les écoles;
 - babillard culturel;
 - partenariat entre artistes, professeurs et étudiants au niveau du primaire et du secondaire et enseignement plus personnalisé;
 - développement de voyages/échanges et stages;
 - hausse de soutien financier public et privé;
 - cours d'histoire de l'art au niveau secondaire;
 - intégration des arts comme outils didactiques à d'autres matières;
 - présenter l'art dès le primaire comme une partie intégrante du développement de la personne.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation;
- < Commissions scolaires;
- < Conseil de la culture;
- < Ministère de la Culture;
- < Union des artistes;
- < Chambres de commerce;
- < MRC.

Autres propositions :

- 8.1 Reconnaissance par les municipalités de leur rôle dans le développement culturel et multiplication d'initiatives en ce sens; développement d'ententes avec les commissions scolaires pour utiliser les équipements collectifs existants; disponibilité d'espaces dans les lieux publics pour la production d'expositions.

Imputabilité :

- <Municipalités ;
- <Communauté urbaine de Québec ;
- < MRC.

THÈME 8 : LA VALORISATION DES ARTS

8.2 Reconnaissance par les milieux scolaires de l'importance des arts dans le développement des jeunes au plan de la créativité, de l'affirmation de soi et de l'insertion sociale :

- _ententes avec les municipalités ;
- _élargissement du temps horaire consacré aux arts;
- _multiplication des activités parascolaires centrées sur les arts;
- _projets artistiques des élèves dans la communauté;
- _présence des artistes dans les écoles;
- _babillard culturel.

Imputabilité :

- < Ministère de l'Éducation, Commissions scolaires

8.3 Développement de voyages-d'échanges et de stages permettant aux jeunes artistes en apprentissage et aux jeunes professionnels de se produire et de se perfectionner dans d'autres régions du Québec et à l'étranger.

Imputabilité :

- < Conseil régional de la culture ;
- < Ministère de la Culture.

8.4 Parrainage de jeunes artistes par des artistes professionnels.

Imputabilité :

- < Conseil régional de la culture ;
- < Ministère de la Culture ;
- < Union des artistes.

8.5 Hausse de soutien financier public et privé aux productions artistiques, accessibilité financière au matériel artistique.

Imputabilité :

- < Conseil régionale de la culture ;
- < Ministère de la Culture ;
- < Chambres de commerce.

THÈME 8 : LA VALORISATION DES ARTS

COMMENTAIRES :

Les participants d'un atelier ont demandé qu'un texte préparé préalablement par un groupe de jeunes artistes soit lu en plénière. Sous forme de manifeste, ce texte, qui suit, est considéré comme faisant partie de la proposition prioritaire. Ce texte représente bien les commentaires formulés aussi par l'autre atelier.

Nous voulons nous prononcer sur la place de l'art dans la société par l'entremise de ce forum. Nous nous inquiétons à propos de la résonance de l'art dans notre société québécoise. En tant que futurs artistes, nous nous préoccupons de notre place dans cette société.

Nous, artistes trouvons dans l'art un mode d'expression personnelle, un moyen de communication riche et varié, une identification culturelle et un divertissement intellectuel en constant renouvellement. Nous trouvons que l'art est un besoin humain au même titre que la philosophie et les sciences humaines.

Malgré cela, nous remarquons que les arts ne sont pas assez valorisés dans notre société actuelle. Pour y remédier nous préconisons l'intégration de l'art dans le processus d'apprentissage dès le jeune âge et ceci par l'entremise du système scolaire. Nous croyons en l'efficacité du système d'éducation pour promouvoir l'art et tout ce que celui-ci implique.

Nous croyons qu'inclus dans les cours de français, mathématiques, histoire de morale, bref tous les cours où l'art peut s'y insérer, celui-ci deviendrait omniprésent, naturel. Par le fait même, l'art serait un outil didactique qui rendrait plus accessible et agréable certaines matières qui peuvent paraître ennuyeuses, et ceci initierait en même temps les étudiants à la culture artistique.

Bien évidemment, pour qu'une intégration soit possible, il faut que les enseignants eux-mêmes soient sensibles à l'art. Il serait souhaitable que les professeurs aient une formation plus exigeante qui prône une connaissance plus approfondie du monde des arts. De cette façon, la gent enseignante serait plus apte à communiquer et expliquer tous les aspects de l'art, qu'ils soient esthétiques, historiques, thérapeutiques, ou philosophiques. Il ne faut pas oublier que l'art occupe une place de tête dans l'histoire mondiale. Et si nous jugeons que l'art et ses domaines connexes doivent être inclus dans l'enseignement, c'est que nous constatons, par la force des choses, qu'ils y sont simplement absents.

Par exemple, au primaire, sauf quelques exceptions, l'art se résume en bricolage de fin de journée sans grande importance. Ainsi qu'au secondaire où il est trop souvent facultatif. L'importance accordée est laissée au bon jugement de chaque établissement, et trop souvent les enseignants sont des employés à temps partiel en attente d'un poste plus "respectable." Est-il trop demander que les Québécois aient une culture artistique digne de porter ce titre ?

Le plus pertinent serait d'intégrer l'art au primaire, axé sur la création et l'expression par différents moyens plastiques, musicaux et théâtraux. Au secondaire, un cours d'histoire de l'art obligatoire servirait d'initiation par des connaissances pratiques et une compréhension de l'art visuel, le théâtre, la danse et la musique, pour éveiller l'intérêt et saisir que l'art fait partie de l'évolution de l'être humain en montrant ses différents aspects (esthétique, historique, thérapeutique, philosophique).

Si nous considérons que tous ces changements sont nécessaires, c'est dans la perspective d'acquiescer une société unie qui croit en l'art et soutien ses artistes.